



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2020. L'ensemble des membres approuve ce compte rendu.

I – POINT SUR LES NEGOCIATIONS DU MARCHE CŒUR DE VILLAGE – 2^{ème} TRANCHE – RUELLE DE LA TOUR – CHOIX DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

Lors de la séance du 4 septembre dernier, le Conseil Municipal n'avait pas attribué le marché « cœur de village – 2^{ème} tranche » car les montants proposés par les entreprises étaient trop élevés.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres après négociation pour le lot 1, rédigé par le Maître d'œuvre, Monsieur Patrice Causse.

Lot 1 : réseaux, maçonneries, revêtements de surface

4 offres (Grégory, Eurovia, Eiffage, ETPL/V) sont parvenues. Les montants proposés vont de 128 398,40€ à 156 562€ HT.

Le conseil décide l'attribution du marché à l'entreprise moins disante Eurovia pour un montant de 128 398,40€

Lot 2 : espaces verts

Les négociations sont en cours.

II – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION ENERGETIQUE DE L'ECOLE :

La commune a prévu de procéder à la rénovation énergétique du groupe scolaire primaire de Martiel.

Monsieur le Maire rappelle que dans ce cadre un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 1^{er} du code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée le 7 septembre 2020 pour une remise des offres le 28 septembre 2020.

Le rapport d'analyse des offres établi par M. Rouby, ingénieur à Aveyron Ingénierie, a été présenté à la commission d'appel d'offres le 14 octobre.

Le Conseil Municipal délibère et valide le choix de la Commission d'Appel d'Offre du 14 octobre 2020 qui a proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet **Sens K**. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce marché.

III – PROPOSITION DE PANNEAUX POUR LA LIMITATION DE VITESSE EN TRAVERSEE DE MARROULE :

Monsieur le Maire indique que les habitants de Marroule l'ont interpellé afin d'évoquer le problème de la vitesse excessive des véhicules en traversée de Marroule.

Une étude avait donc été faite par Aveyron Ingenierie en 2019 à la demande de la mairie.

Cette étude avait abouti à un programme dont le coût prévisionnel se montait entre 240 000 € et 260 000 € TTC.

Au vu des autres investissements prévus, la commune ne dispose pas de crédits suffisants pour réaliser l'ensemble de cette opération.

Entre autres aménagements, Aveyron Ingénierie avait, dans cette étude, proposé la mise en place de radars pédagogiques à énergie solaire. La commune a contacté Aveyron Ingénierie cette semaine qui a confirmé la pertinence de cet aménagement. Le coût d'achat de deux radars pédagogiques s'élève à 2 238.40 € HT.

Cet achat peut bénéficier de 50 % de subventions de la part du Conseil Départemental de l'Aveyron au titre du FAL.

Le Conseil Municipal délibère, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et demander la subvention FAL.

IV – TRAVAUX DE REFECTION DU STADE : AUTORISATION DE PRINCIPE SUR LES TRAVAUX ET AUTORISATION POUR EFFECTUER LES DEMANDES DE SUBVENTION (TRAVAUX PREVUS EN 2021) :

Le terrain du stade nécessite une réfection, il s'agit de refaire le surfacage et l'implantation végétale

Le montant de l'opération est de 14 920.00 € HT

Monsieur le Maire indique avoir contacté le district du foot de l'Aveyron qui a signalé qu'il essaierait de nous aider. Cette aide sera peut-être symbolique (de l'ordre de 1000 ou 2000 € car leurs dotations annuelles sont passées de 50 000 € - 100 000 € par an à un peu moins de 30 000 € par an.

Le Conseil Municipal délibère et valide le principe de demande de subvention et de réalisation de ces travaux

V – ACHAT MACHINE A LAVER LE SOL POUR LA SALLE DES FETES DE MARTIEL :

La machine qui sert à laver le sol de la salle des fêtes est très ancienne et ne fonctionne plus

Le Conseil Municipal délibère et valide son remplacement par une nouvelle autolaveuse au prix de 7 063.71 €

VI – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR COMMUNE ET PAR COMMISSION OUEST AVEYRON COMMUNAUTE :

Monsieur le maire est le délégué pour la commune de Martiel siégeant au conseil communautaire OAC. Les commissions de la communauté de commune sont ouvertes aux élus ne siégeant pas à ce conseil.

Monsieur le maire invite les conseillers à représenter la commune de Martiel aux commissions d'Ouest Aveyron Communauté,

COMMISSION	REPRESENTANT DE LA COMMUNE
CADRE DE VIE (ordures ménagères, voirie, SPANC...)	Gérard VAURS
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, TOURISME ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Adeline ALBERI
COHESION SOCIALE, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT	Marc AUMON
AMENAGEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE	Claude VILLAIN

VII – CONVENTION D'ANALYSE AVEYRON LABO POUR L'ANALYSE DES DENREES ALIMENTAIRES, D'HYGIENE ET D'EAU DE CONSOMMATION HUMAINE :

Le Conseil Municipal délibère et valide le renouvellement de la convention d'analyse avec Aveyron Labo afin de tester les denrées alimentaires, l'hygiène, et l'eau qui sont servies à la cantine de l'école publique de Martiel.

VIII – INFORMATION CCAS :

Marie-Hélène GROSBOIS expose que le registre des personnes vulnérables de la commune se met en place. Il sera utilisé en cas de crise. Cela représente environ 300 courriers distribués en boîte aux lettres par les membres du CCAS. Il s'adresse aux personnes de 65 ans et plus. Une trentaine de fiches ont été retournées en mairie.